



Vendre une maison d'une personne classée en gir1.

Par **ROSE45_old**, le **10/06/2007** à **21:10**

Bonsoir,

J'aimerais que vous m'aidiez.

Je vous expose ma situation.

Ma tante classée en GIR1 perçoit l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie). Elle est usufruitière d'une maison qu'elle a en commun avec sa soeur. La maison a été vendue. Quels documents fallait-il pour rédiger l'acte de vente ?

Le notaire devait-il tenir informée la famille de cette décision ?

Une assistante sociale avait demandé une mise sous tutelle en octobre 2005 qui n'a pas aboutie. Aucun suivi du dossier de la part du service social.

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

ROSE45

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007** à **22:01**

Bonjour.

A ma connaissance, le GIR1 n'est pas un statut juridique. Il s'agit simplement d'une catégorie créée par les services sociaux pour classer les personnes dépendantes.

En conséquence, le contrat de vente devait présenter exactement les mêmes caractéristiques qu'une vente ordinaire.

Ainsi, la famille n'avait pas à être informée de la vente.

Par contre, je ne comprends pas très bien votre histoire:

Votre tante avait l'usufruit d'une maison et sa soeur en avait la nue propriété, c'est bien ça?

Qui a vendu quoi? C'est votre soeur qui a vendu simplement la nue propriété ou est ce que votre tante a également vendu son usufruit?

Par **ROSE45_old**, le **10/06/2007 à 22:20**

Rebonsoir,

Merci pour votre aide. C'est une affaire très compliquée que seule je ne suis pas capable d'élucider.

Ma mère adoptive âgée de 81 ans est propriétaire de la maison qu'elle a vendue.

Ma tante (soeur de ma mère adoptive) est âgée de 86 ans avait l'usufruit.

La maison devait nous revenir (4 enfants adoptés) adoption simple devant le TGI à leur mort.

Qui a vendu quoi ? Mystère le notaire ne répond pas à mes email ?

ROSE45

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007 à 22:27**

LOL.

Plus vous m'expliquez, moins j'ai l'impression de comprendre... ;-)

Ceci dit, ce n'est pas bien grave car je pense avoir répondu sur le fonds de votre problème.